

**Dernière minute** : le SNES sera reçu par Mme BURDIN, secrétaire générale du rectorat, vendredi après-midi.

La discussion portera sinon exclusivement du moins très largement sur les questions du remplacement et les problèmes nombreux de la rentrée : généralisation des affectations hors-zone, compléments de service, problèmes d'indemnisation. On attend aussi une réponse sur les frais de déplacement réclamés l'année dernière et pour l'instant impayés...

N'hésitez pas à nous soumettre vos questions, vos remarques, ou à relater votre expérience pour qu'elles nous servent de points d'appui ou d'illustrations lors de la discussion.

*Pour le secteur TZR, S. MASSONNAT*

## 1) Bilan de l'AG des TZR

Pour construire la mobilisation, il a été décidé de mettre en place une pétition (en cours de rédaction) dénonçant les dégradations dont les TZR sont victimes au cours de cette rentrée (effacement des limites des zones, généralisation des compléments de service très éloignés, problèmes d'indemnisation...) tout en rappelant qu'elles s'inscrivent dans une tendance négative depuis au moins 2004 (perte des bonifications au mouvement INTER, agrandissement des zones...) et dans un contexte budgétaire marqué par le dogme de la RGPP.

## 2) En avant-première, l'article *in extenso* à paraître dans le journal académique de septembre

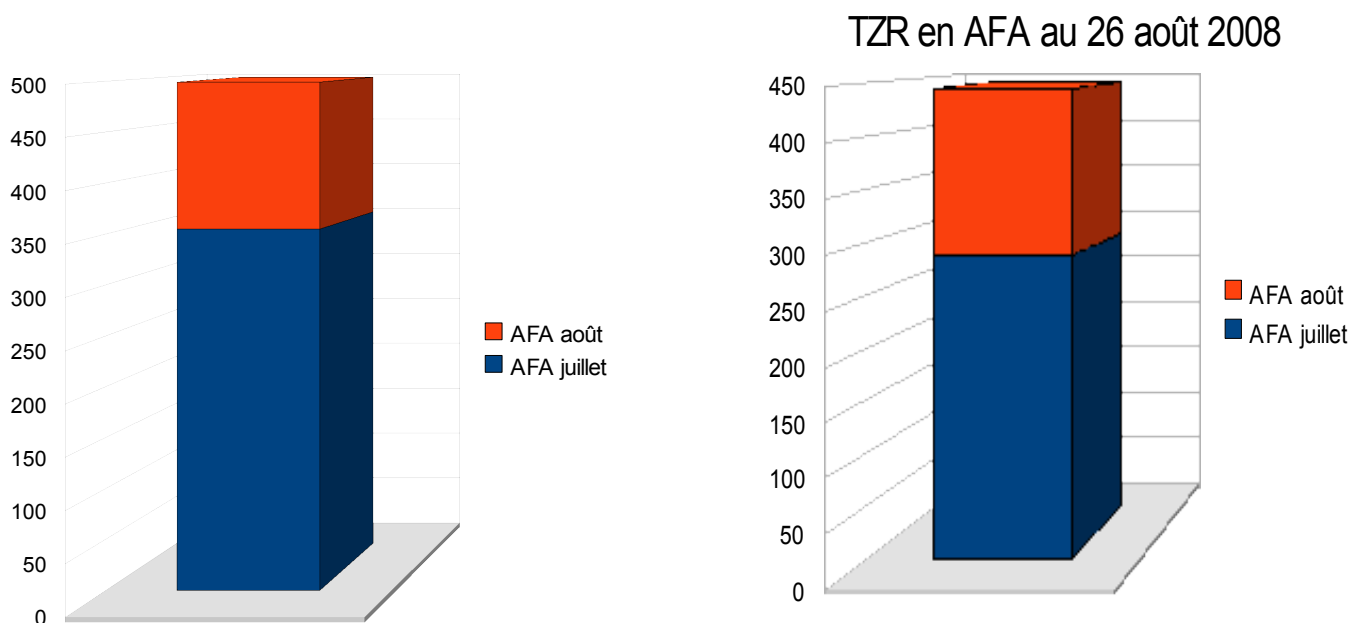
**Le recteur « optimise », les TZR trinquent ! A la santé du privé ?**

Le maître-mot des phases d'ajustement de juillet et août : « optimiser ». Un TZR « optimisé », c'est un remplaçant qui n'attend pas de remplacer : il doit être tout entier et dès la rentrée devant des élèves. Pour arriver à cela, on connaissait (et le SNES déplorait et combattait) les services à cheval sur 3 ou 4 établissements, parfois sur 3 communes. Mais la pression hiérarchique rend les services créatifs et ceux-ci, décomplexés, ont imaginé cette année une affectation à l'année à cheval... sur 3 zones ! Que ce service ne respecte pas la loi (la note de service qui accompagne le décret de 99 prévoit qu'un TZR ne peut être envoyé dans une zone limitrophe que « en cours d'année » donc

seulement pour des remplacements de courte durée, en tenant compte des distances, et avec l'accord de l'agent), qu'il ne respecte pas la propre parole du recteur (ignorer les zones c'est mépriser l'avis de celui qui les a tracées en 1999 puis en 2004 pour définir quel était le rayon d'action « raisonnable » d'un titulaire) ou qu'il soit tout simplement infaisable, peu importe : il faut atteindre les chiffres « d'optimisation » des TZR fixés par la hiérarchie, à n'importe quel prix.

Nous sommes tous des contribuables, nous souhaitons tous que l'argent de la collectivité, c'est-à-dire le nôtre, soit employé le plus efficacement possible. Mais est-ce bien le cas quand les tâches confiées sont telles qu'elles usent les collègues en quelques semaines, voire moins ? Trop lourdes (plusieurs établissements, tous les niveaux du collège et du lycée), trop éloignées du RAD, trop coûteuses car mal indemnisées voire pas indemnisées du tout, ces missions herculéennes risquent de conduire à des arrêts de travail en série, onéreux pour l'assurance-maladie et pour le service public d'éducation... Car qui remplacera les remplaçants si plus aucun n'est disponible comme c'était le cas dès le 26 août dans certaines zones voire dans des disciplines entières (en maths par exemple, sur 80 TZR disponibles, 73 étaient utilisés avant même le jour de la rentrée) ? Des TZR de zones non limitrophes épuisés par d'interminables temps de transport, des vacataires peu formés ou bien... Personne ? Autant de « solutions » - exactement celles de « l'Agence du remplacement » esquissée par X. Darcos pour 2009 - qui risquent fort de « n'optimiser » qu'une chose : les transferts d'élèves du public vers le privé...

## 2) Les chiffres des AFA : comparaison 2007 / 2008



*Illustration 1: TZR en AFA au 25 août 2007*

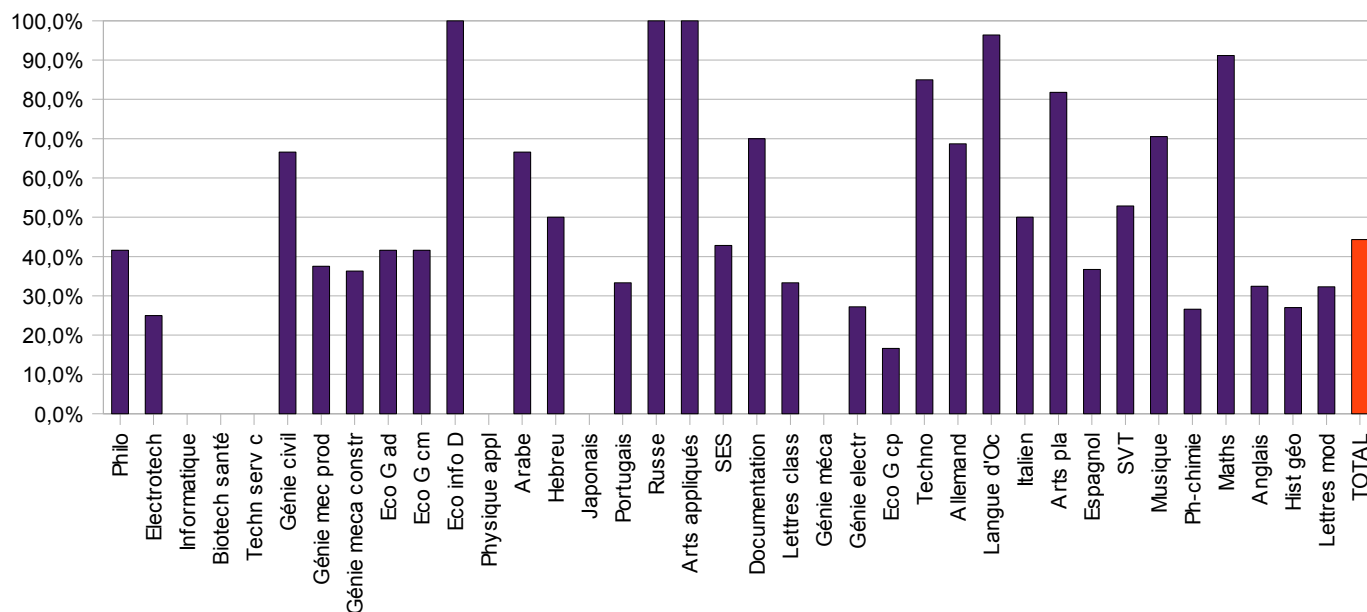
Moins d'AFA ont été distribuées en 2008 qu'en 2007. Cela pourrait être un bon signe, mais ça ne l'est pas : seules des AFA permettant d'utiliser un TZR à plus de 80 % ont été données en juillet, les autres « bouts de poste » étant conservés pour août où quelques nouveaux assemblages ont été possibles, sous l'oeil vigilant des commissaires paritaires.

Mais après le 26 août, les services rectoraux continuent d'employer des TZR en AFA, à mesure que les besoins se déclarent. Et là, ils le font sans aucun contrôle des élus du personnel. Dans 90% des cas, ce sont ces affectations qui donnent lieu à notre intervention auprès du rectorat dans les jours qui suivent la rentrée.

D'autre part, cela signifie-t-il que de nombreux TZR restent disponibles pour leur vraie mission

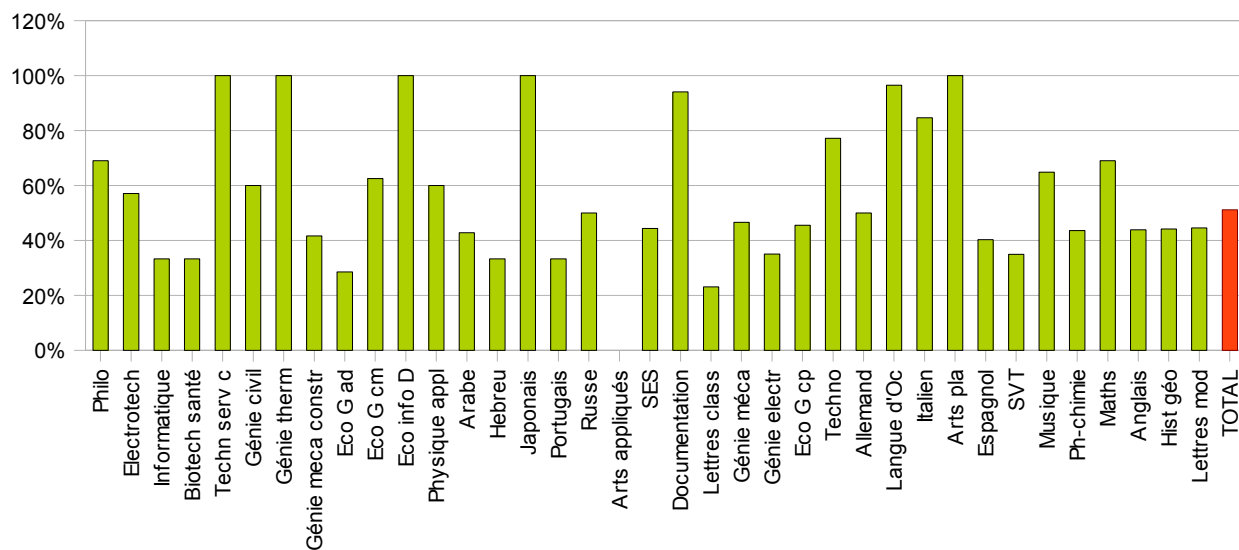
initiale, à savoir le remplacement de courte et moyenne durée ? Non, comme le montre le graphique suivant.

% des TZR occupés au 26 août 2008



Avant même la rentrée, certaines disciplines étaient donc vidées de leurs ressources : habituel dans certaines langues rares par exemple, ce phénomène et son ampleur sont nouveaux et inquiétants en maths par exemple. Gageons que les difficultés de remplacement qui vont s'en suivre ne manqueront pas de mobiliser les parents !

% de TZR occupés au 25 août 2007



Pour info :

Nombre de TZR par discipline (2008)

